

# L'environnement en Israël

Les relations entre l'Homme et son environnement constituent un sujet profondément ancré dans la tradition de notre civilisation judéo-chrétienne. Dès le 15<sup>e</sup> verset du second chapitre de la *Genèse*, il est indiqué que "Dieu prit l'homme et l'établit dans le jardin d'Éden pour le garder et le travailler". Ainsi, la première tâche que Dieu assigne à l'homme qu'il vient de créer est de se soucier de son environnement. Le chapitre 20 du *Deutéronome* demande au combattant qui assiège une ville de ne pas détruire les arbres fruitiers. Même dans une situation aussi brutale que la guerre, l'homme doit tenir compte des droits de la nature. Le psaume 115 dispose quant à lui que les cieux sont à Dieu mais qu'il a donné la Terre à l'espèce humaine : la protection de la planète est donc bel et bien de notre responsabilité.



Ces préceptes bibliques sont d'une actualité évidente. Dans l'Israël moderne, la protection de l'environnement joue un rôle de plus en plus important. Ainsi, l'année 1994 y a-t-elle été consacrée année de l'environnement. Des technologies environnementales sont désormais développées par les universités et les entreprises israéliennes et mises en œuvre dans l'agriculture ou dans l'industrie.

## Quelques données sur Israël

Vingt-cinq fois plus petit que la France <sup>(1)</sup>, Israël est peuplé d'environ 5,9 millions d'habitants <sup>(2)</sup>. La population a été multipliée par plus de 5 depuis la proclamation de l'indépendance de l'État en 1948, essentiellement à travers les vagues d'immigration.

Depuis 1948, le PNB a été multiplié par plus de 15, plaçant Israël parmi les pays à haut revenu.

Le FMI a décidé en 1996 de classer désormais Israël parmi les pays développés. Après une croissance annuelle moyenne par habitant de 5,5 % pendant la période 1950-1973, les deux dernières décennies ont été caractérisées par des performances économiques moins favorables. En outre, une spirale inflationniste a affecté l'économie au début des années 80, avec un pic à 370 % en 1984. Depuis 1985, l'inflation a été stabilisée <sup>(3)</sup>.

En raison de l'intégration des nouveaux immigrants <sup>(4)</sup>, la croissance du pays reste importante. Le chômage reste au même niveau que dans les pays européens – actuellement de 8,4 % de la population active.



Après avoir fait reposer son démarrage économique sur l'agriculture, Israël est devenu une société postindustrielle : le PIB est aujourd'hui constitué à 60 % par les services, à 30 % par l'industrie et à 10 % par l'agriculture.

Il faut noter que la défense du pays reste une charge très importante. À cet égard, les changements politiques dans le monde comme dans la région ont apparemment réduit les risques de conflits, ce qui a conduit nombre d'industries de la défense à chercher de nouveaux débouchés aux technologies qu'elles ont développées, notamment en se diversifiant dans le secteur de l'environnement.

## La recherche-développement en Israël

La recherche-développement représente un enjeu essentiel pour l'État d'Israël, dont l'une des seules ressources naturelles est la "matière grise". Force est à cet égard de constater que, parmi les nouveaux immigrants arrivés d'ex-URSS depuis 1990, 30 % des actifs sont des universitaires.

La loi de 1984 pour l'encouragement à la recherche et au développement industriels s'est fixé comme objectifs de promouvoir le développement d'industries axées sur la technologie, d'améliorer la balance commerciale et de créer de nouveaux débouchés en matière d'emploi.

Aujourd'hui, Israël consacre 3 % de son PNB à la recherche-développement, ce qui le place parmi les premiers au monde après le Japon. Israël a d'ailleurs été le premier pays non membre de l'Union européenne à pouvoir participer aux programmes de recherche communautaires, à l'occasion du 4<sup>e</sup> programme commun de recherche et développement (PCRD), en vertu d'un accord signé le 25 mars 1996. En outre, bien qu'encore non membre de l'OCDE, Israël est membre associé de l'Agence internationale de l'Énergie et à ce titre participe de plein exercice depuis plusieurs années à des "implementing agreements" de l'AIE – en particulier dans le domaine de l'énergie solaire.

## Les politiques publiques de l'environnement en Israël

L'organisation des politiques publiques de l'environnement en Israël se situe à trois niveaux :

- **niveau national** : définition des politiques et préparation de la législation ;
- **niveau du district** <sup>(5)</sup> : surveillance et mise en œuvre des opérations et des installations des districts et des communes, conseil aux autorités locales pour l'aménagement du territoire, collecte des données et des informations ;
- **niveau local** : création d'unités envi-

ronnementales dans les communes et dans les groupements de communes pour mettre en œuvre la politique du ministère relevant des administrations locales <sup>(6)</sup> ; l'objectif est d'étendre ces unités dans tout le pays.

Le ministère de l'Environnement n'a été créé qu'en 1989 <sup>(7)</sup>, et les missions suivantes lui ont été confiées :

- définition et mise en œuvre d'une politique nationale de l'environnement ;
- promotion, recherche, évaluation, prévision – notamment à long terme ;
- mise en œuvre de systèmes de mesure et d'enquête – responsabilité au niveau national ;
- réhabilitation et développement de l'environnement : développement des réserves, réhabilitation des écosystèmes pollués, campagnes "nettoyage" en direction du public ;
- développement de projets environnementaux : responsabilité de la localisation des sites de traitement de déchets ménagers, lignes directrices du développement de stations d'épuration, exploitation d'un site de traitement des déchets toxiques ;
- information et sensibilisation du public, notamment par l'éducation ;
- gestion d'un système de suivi des impacts environnementaux, à prendre en compte dans l'aménagement du territoire ;
- développement de la législation et des réglementations, et création d'une base scientifique, avec une responsabilité au niveau national.

Pour accomplir ces missions, le ministère s'est vu confier la responsabilité de lois, dont nombre sont antérieures à sa création montrant ainsi que la prise en compte de l'environnement dans les politiques publiques en Israël ne date pas de la création du ministère <sup>(8)</sup>.

Le ministère de l'Environnement développe les politiques thématiques suivantes, dont certaines sont développées plus loin :

- **mer et plages** : le ministère de l'Environnement assure la coordination législative et réglementaire et veille à l'application des textes ; il assure également le nettoyage, ces opérations étant financées par le fonds de prévention de la pollution marine ;

• **déchets** : l'objectif du ministère de l'Environnement est la localisation et la création de décharges et de stations de transfert; l'existence de nombreuses décharges sauvages menace la qualité des eaux souterraines; le ministère travaille aussi à promouvoir le recyclage;

• **matières dangereuses** : largement utilisées dans l'industrie et l'agriculture, elles constituent un risque environnemental tout au long de leur vie – importation, transport, stockage, utilisation, déchets.

• **déchets industriels toxiques** : c'est l'un des plus sérieux problèmes environnementaux; l'absence de traitement et de contrôle cause la pollution de sources, rivières, de la mer et des sols; le traitement implique les étapes suivantes : identification de l'origine, transport au site central de Ramat Hovav – unique centre de traitement du pays, situé dans le désert du Néguev –, neutralisation et stockage sur ce site;

• **qualité des eaux** : c'est un problème de première importance; la dégradation des eaux souterraines, les traitements inadéquats des effluents et le mauvais entretien des égouts, la mauvaise condition des rivières... ont conduit à centraliser l'autorité dans les mains du ministère de l'Environnement, qui coordonne maintenant ces sujets <sup>(9)</sup>;

• **bruit** : le ministère de l'Environnement traite de ce sujet à plusieurs niveaux : planification; études d'impact sur l'environnement – aéroport Ben-Gourion, autoroutes...; réglementations; traitement des plaintes; études et recherches;

• **communication** : des documents ont été réalisés pour les écoles – de la maternelle au lycée; celles-ci ont reçu des instructions pour intégrer l'environnement dans leurs programmes; le ministère de l'Environnement participe à des manifestations grand public : semaine des réserves naturelles, campagne de nettoyage de printemps, semaine de la qualité de l'environnement, pendant laquelle des prix sont décernés aux collectivités locales.

Le ministère de l'Environnement publie un rapport annuel au gouver-

nement sur l'état de l'environnement, ainsi que plusieurs publications : un mensuel en hébreu, un trimestriel en anglais, des publications professionnelles, des rapports de recherche, des études.

## ■ La pollution de l'air

Le rapide développement technologique du pays et l'accroissement du niveau de vie ont conduit à un accroissement des émissions polluantes des sources fixes comme des sources mobiles. La plupart de ces sources de pollution – production d'énergie, transports, industrie – sont concentrées à proximité des régions à grande densité de population, en particulier le long de la zone côtière. On peut aujourd'hui dresser quelques constats : – malgré une diminution significative des émissions de SO<sub>2</sub>, les émissions de la plupart des autres polluants s'accroissent, et la qualité de l'air ne s'est pas améliorée depuis dix ans <sup>(10)</sup>;

– jusqu'à il y a peu, la réglementation des installations industrielles ne comportait pas de normes de pollution de l'air et le recours aux meilleures technologies disponibles n'était pas exigé; depuis, des normes inspirées de la TA-Luft ont été élaborées;

– les études épidémiologiques et la surveillance de la santé publique dans les zones polluées ont été quasiment stoppées;

– bien qu'une étude sur la région de Haïfa ait mis en évidence le grand coût économique de la pollution, des études complémentaires n'ont pas été entreprises dans d'autres zones, pas plus que des études nationales mettant en regard le coût de la pollution et celui de sa prévention;

– malgré l'importance des émissions des véhicules, les exigences réglementaires sont insuffisantes et aucune mesure pratique n'a été prise.

La surveillance de la qualité de l'air n'est pas distribuée géographiquement de manière uniforme à travers le pays : elle est limitée aux environs des centrales électriques et des grandes zones industrielles. Les données de qualité de l'air sont fournies par des stations de mesure situées dans des

centres urbains – Jérusalem, Tel-Aviv, Petah-Tikva –, des zones urbaines industrialisées – Ashdod, Hadera, Haïfa – et dans des zones résidentielles – Natanya, Beer-Sheva, Hadera.

En complément de ce réseau, qui est exploité par les municipalités, la Compagnie nationale d'électricité exploite un réseau autour de ses centrales thermiques – Ashdod, Tel-Aviv, Hadera. En outre, un réseau financé par l'industrie chimique et les industries lourdes fonctionne autour du centre de traitement des déchets toxiques de Ramat Hovav.

Le ministère de l'Environnement a souhaité étendre ce système de mesure pour avoir une bonne couverture géographique de l'ensemble des polluants. Il a obtenu plusieurs millions de crédits budgétaires et lancé un appel d'offres, auquel ont participé des PME françaises produisant des appareils de mesure de la qualité de l'air mais qui a été remporté par une société américaine. Par ailleurs, un débat s'est fait jour sur l'opportunité de mettre en place un centre national de contrôle pour le stockage et l'analyse des données.

## ■ Les déchets

Même si la pollution de l'air se pose avec acuité, la première priorité politique du ministère de l'Environnement est aujourd'hui celle du traitement des déchets, notamment ménagers. Les quantités de déchets ménagers par habitant sont au 3<sup>e</sup> rang mondial après les USA et le Canada <sup>(11)</sup>. La composition des déchets se rapproche de celle des pays européens, les matières organiques restant toutefois importantes – plus de 40 % du poids. La collecte et les stations de transfert sont gérées par les collectivités locales ou par le secteur privé. Les décharges sont gérées principalement par les collectivités locales.

Au début des années 90, 94 % des déchets allaient dans près de 600 décharges, 1 % étaient compostés et 5 % recyclés. Le gouvernement a adopté un plan en 1993, en raison notamment des problèmes d'eaux souterraines et des besoins de rationalisation de la gestion des déchets <sup>(12)</sup>. Il

prévoit notamment la fermeture et la réhabilitation des décharges, notamment celle de Hiriya. Depuis 1995, la plupart des petites décharges sont en cours de fermeture et remplacées par 5 décharges contrôlées autorisées, dont 3 à titre temporaire.

Pour les deux sites définitifs, qui doivent être améliorés et agrandis, des appels d'offres internationaux ont été lancés : le premier – site de Dudaim dans le Sud – a été gagné par une joint venture américano-israélienne, United Landfills Ltd ; le second – site de Talya dans le Nord – a été gagné par une joint venture franco-israélienne, Sitahal<sup>(13)</sup>. Le principal problème de la mise en œuvre de cette politique reste celui des coûts, en raison de la faible capacité financière des collectivités locales.

En matière de recyclage, Israël visait un objectif de 10 % en 1996 et de 25 % en l'an 2000. Des projets pilotes ont été lancés par plusieurs municipalités. La société Amnir, filiale d'American Israel Paper Mills Ltd, collecte et recycle le papier – 90 % des quantités jetées –, les plastiques et le verre. La Compagnie Générale de Chauffage – groupe Générale des Eaux – a créé en 1994 Ecoltech, filiale commune avec la société Amnir, qui doit prioritairement développer son activité dans la construction et l'exploitation d'unités de valorisation énergétique d'ordures ménagères et de centres de tri ou de compostage.

Alors qu'à l'époque de la création du ministère de l'Environnement il n'y avait encore aucune loi sur les déchets toxiques, aujourd'hui tout producteur de tels déchets a l'obligation de les apporter dans le centre de traitement de Ramat Hovav. La quantité de déchets arrivant dans ce centre augmente chaque année. Il s'agit aujourd'hui de 40 à 50 000 tonnes par an, alors que le gisement est évalué à 100 000 tonnes par an. Une partie des déchets y est enfouie, l'autre fait l'objet d'une neutralisation. Après des difficultés de fonctionnement – il y a eu des incendies –, des modifications sont en cours : la société française Sarp Industries – groupe Générale des Eaux – a pris une participation, et *de facto* la direction, dans la société

d'origine danoise chargée de mettre en place un incinérateur dans le centre. Le ministère de l'Environnement n'envisage pas de créer d'autres installations de traitement.

## Les énergies renouvelables

Elles représentaient 3,2 % de la consommation d'énergie primaire en 1993. Les projections donnent 8 % en l'an 2000, dont plus de la moitié d'énergie solaire. L'utilisation de l'énergie solaire est en effet bien développée : chauffe-eau solaires – imposés dans tous les logements neufs par la loi ; panneaux photovoltaïques pour des appareils isolés : téléphones publics, feux clignotants, arrêts d'autobus... Dans le passé, des technologies innovantes ont été développées, par exemple les étangs solaires permettant de produire de l'électricité<sup>(14)</sup>.

Israël continue d'être en pointe de la recherche appliquée sur l'énergie solaire, qui représente 20 % de l'effort de R&D sur l'énergie : tour solaire de l'Institut Weizmann à Rehovot – développement industriel de technologies de haute concentration de l'énergie du soleil ; centre de démonstration de technologies solaires au centre de recherche Ben-Gourion de Sde-Boker dans le désert du Néguev. À noter que le centre de Sde-Boker développe aussi les questions d'énergie dans le bâtiment : solaire passif, concept d'architecture adaptée au désert.

Ce secteur connaît toutefois aujourd'hui les difficultés liées aux bas prix des énergies fossiles. Ainsi, les étangs solaires ne sont véritablement rentables qu'à partir d'un prix du pétrole à 30 \$/baril. De même, la faillite de la société Luz<sup>(15)</sup> en 1991 après dix ans d'existence s'explique par des raisons économiques. Une société belge, Belgo Instruments, a racheté la technologie de Luz et prévoit de poursuivre les développements technologiques – systèmes à vapeur – dans le centre de Sde-Boker.

L'énergie éolienne représente plus de 6 % de l'effort de R&D sur l'énergie. Une polémique s'est développée en 1994 au sujet d'un projet d'ins-

tallation d'éoliennes sur plusieurs collines de haute Galilée par la Compagnie nationale d'électricité<sup>(16)</sup>. Des habitants et des associations s'opposent à ce projet aux motifs de la préservation des paysages et des problèmes de bruit. La Compagnie a aussi dans ses cartons un grand plan d'énergie éolienne sur le plateau du Golan, à mener en coopération avec la Syrie et le Liban lorsque le vent de la paix soufflera<sup>(17)</sup>.

## L'environnement et le processus de paix

Le thème de l'environnement a été choisi par les co-parrains du processus de paix au Moyen-Orient – États-Unis et Russie – en tant qu'objet d'un des cinq groupes de travail constitués dans le cadre des négociations de paix multilatérales. Ce thème a été élu thème central des discussions parce qu'il comporte les plus grandes chances d'atteindre les objectifs de ces pourparlers, c'est-à-dire de promouvoir la coopération entre les parties en présence dans la région, pour les raisons suivantes :

- la pollution ignore toute frontière politique, et la communauté internationale a une expérience en matière de conventions internationales et régionales, qui peut être appliquée au Moyen-Orient ;
- l'aide au développement octroyée par les pays occidentaux est maintenant largement dépendante de l'impact sur l'environnement des projets proposés ;
- la coopération dans ce domaine peut être élargie graduellement : projets conjoints de recherche, création de cadres organisationnels communs, signature de conventions... ;
- l'environnement est la moins controversée de toutes les questions abordées dans le cadre des négociations multilatérales ;
- la coopération établie entre Israël et ses voisins en matière d'environnement est antérieure au processus de paix<sup>(18)</sup>.

Sous la présidence du Japon, le groupe de travail chargé des questions d'environnement s'est réuni cinq fois entre juin 1992 et octobre 1994. Les pourparlers se sont articulés essen-

tiellement autour de la définition de domaines de coopération régionale en matière d'environnement, conformément aux critères suivants :

- domaines prioritaires communs à toutes les parties : traitement des eaux usées, déchets ; l'accent est mis sur le développement des compétences professionnelles, spécialement pour les Palestiniens ;
- domaines d'ordre transfrontière : pollution de l'air ou de l'eau ;
- domaines pouvant être servis par la coopération régionale : partage des ressources, par exemple golfe d'Eilat ;
- domaines pouvant compléter ou faire avancer les programmes de développement.

Le groupe de travail a plus particulièrement abordé les points suivants :

- coopération régionale en matière de pollution au nord du golfe d'Eilat : ports d'Aqaba et d'Eilat, activités touristiques ; l'Union européenne joue un rôle de leader dans ce processus ;

- coopération régionale dans la lutte contre la désertification ; la Banque Mondiale a accepté de mener à bien ce projet ;
- adoption d'un code de conduite écologique pour le Moyen-Orient avec des engagements moraux et non légaux.

Dans le cadre des négociations bilatérales, le traité de paix entre Israël et la Jordanie, signé en octobre 1994, prévoit des dispositions de coopération en matière d'environnement <sup>(19)</sup>. L'environnement a également été inclus dans l'accord Gaza-Jéricho <sup>(20)</sup>, signé au Caire le 4 mai 1994.

## ■ La question de l'eau

La plus grande réserve d'eau douce d'Israël est le lac de Tibériade, alimenté par le bassin du Jourdain <sup>(21)</sup>. Les réserves d'eau souterraine sont constituées d'un aquifère côtier – bande de 20 km le long de la côte – et d'un aquifère profond situé à peu de chose près sous la Cisjordanie. À noter que la plus grande partie de l'aquifère côtier situé sous la bande de Gaza est très salée, avec des concentrations en sel supérieures à 600, voire 800 mg par litre.

## Les coopérations bilatérales d'Israël dans l'environnement

Le ministère israélien de l'Environnement a conclu plusieurs accords de coopération bilatérale :

- **États-Unis** : un accord a été signé avec l'USEPA en février 1991, qui établit un cadre de coopération scientifique et technique, comprenant des échanges d'information et de personnel, des symposiums en commun et de la recherche conjointe sur des sujets d'intérêt commun ;
- **Allemagne** : un accord similaire à celui avec l'USEPA a été signé en mars 1993 ; Israël compte profiter de l'expérience allemande dans l'environnement en contribuant en retour dans les domaines du recyclage de l'eau, de la protection de la nature, de la lutte contre la désertification et de l'utilisation de l'énergie solaire ;
- **Égypte** : deux accords ont été signés en avril 1993, l'un avec le ministère égyptien de l'Agriculture – échanges d'information et projets conjoints dans le domaine de la réduction de l'impact de l'agriculture sur l'environnement –, l'autre avec l'Agence égyptienne des affaires environnementales – coopération sur les problèmes d'environnement communs, comprenant notamment la gestion des ressources côtières en Méditerranée et dans le golfe d'Aqaba, la création de centres de lutte contre la pollution en cas de marée noire, l'éducation environnementale et l'information, ainsi que la création d'un centre régional contre la désertification ;
- **Autriche** : il y a eu un accroissement de la coopération après la visite du ministre autrichien de l'Environnement en octobre 1993 ;
- **Suède** : une clause sur l'environnement a été incluse dans l'accord général de coopération entre les deux pays ;
- **Espagne** : un accord sur la désertification a été signé en novembre 1993, visant la recherche appliquée, les projets conjoints, la formation et l'échange de données ;
- **Turquie** : un accord sur l'environnement et la protection de la nature a été signé en avril 1994, couvrant de nombreux domaines dont le contrôle de la pollution, la sensibilisation à l'environnement, les études d'impact, la surveillance de l'environnement, les technologies propres et la biodiversité ;
- **Union européenne** : un volet environnement a été introduit dans l'accord général de coopération ; la Banque Européenne d'Investissements a accéléré son plan de financement des investissements de protection de l'environnement dans le bassin méditerranéen, y compris dans les pays tiers comme Israël.

L'agriculture représente de l'ordre des trois quarts de l'utilisation de l'eau et les usages domestiques un peu moins d'un quart. La part de l'industrie est faible, environ 5 %. Dans les territoires palestiniens, l'agriculture représente de l'ordre de 80 % et les usages domestiques de l'ordre de 20 %.

Bien qu'il s'agisse d'un des sujets les plus difficiles dans le cadre du processus de normalisation israélo-arabe,

un accord a été trouvé dans le cadre des négociations, même s'il n'est que provisoire et porte sur une période limitée.

Les Palestiniens avaient une double revendication, d'une part disposer de quantités supérieures à celles qui leur sont allouées aujourd'hui, d'autre part disposer de la pleine souveraineté, ou au moins d'un droit de regard, sur les ressources en eau se trouvant sur leur

## Les ONG environnementales en Israël

<p><b>Action Committee for the Prevention of Air Pollution</b> P.O.B. 6535, Haïfa 31060.</p> <p><b>Association of Americans and Canadians in Israel</b> 11 Pinsker Street, Jerusalem 92278.</p> <p><b>Alva – Industrial Association for Environmental Quality</b> Ormat Turbines Ltd – P.O.B. 68, Yavne 70650.</p> <p><b>Alma – Association for Environmental Quality</b> 70 Kaplan Street, Herzliya.</p> <p><b>B'nai B'rith</b> 10 Kaplan Street, Tel-Aviv 64734.</p> <p><b>Council for a Beautiful Israel</b> 76-78 Bograshov Street, Tel-Aviv 63429.</p> <p><b>EcoNet Israel</b> P.O.B. 581, Karkur 37105.</p> <p><b>Emunah – National Religious Women's Organization</b> 166 Ibn Gvirol Street, Tel-Aviv.</p> <p><b>Forum of Organizations on Quality of Life and the Environment</b> Israel Volunteer Center – P.O.B. 7341, Tel-Aviv.</p> <p><b>Galilee Society for Health Research and Service</b> P.O.B. 330, Shfar'am 330.</p> <p><b>GreenAction</b> Haim Levanon 88, Ramat Aviv Tel-Aviv.</p> <p><b>Guardians of the Environment</b> P.O.B. 1488, Rehovot 76110.</p> <p><b>Hadassah Israel</b> 24 Strauss Street, Jerusalem.</p> <p><b>Heschel Center for Nature Studies</b> Bar Giora 9/6, Tel-Aviv 64336.</p> <p><b>Histadrut Consumer and Environmental Protection Authority</b> 93 Arlozoroff Street, Tel-Aviv 62098.</p> <p><b>Israel Chapter of the International Council on Monuments and Sites</b></p>	<p><b>(ICOMOS)</b> Bezalel Academy of Arts and Design – P.O.B. 24046, Jerusalem 91240.</p> <p><b>Israel Society for Ecology and Environmental Quality Sciences</b> Department of Life Sciences – Tel-Aviv University, Ramat Aviv 69978.</p> <p><b>Israel Economic Forum on the Environment</b> P.O.B. 33036, Tel-Aviv 61330.</p> <p><b>Israel Recycling Forum – Society for the Protection of Nature in Israel</b> 4 Hashfela Street, Tel-Aviv 66183.</p> <p><b>Israel Landscape Gardeners Association</b> 1 Maklef Street, Hakiryia, Tel-Aviv.</p> <p><b>Israel Union for Environmental Defense</b> 317 Hayarkon Street, Tel-Aviv, 63504.</p> <p><b>Jewish National Fund (JNF)</b> P.O.B. 283, Jerusalem 91002.</p> <p><b>Life and Environment</b> P.O.B. 20040, Tel-Aviv 61200.</p> <p><b>Na'amat</b></p> <p><b>Histadrut Working Committee</b> 93 Arlosoroff Street, Tel-Aviv, 62098.</p> <p><b>Organization of Better Housing</b> 3 Lincoln Street, Tel-Aviv.</p> <p><b>Public Council for the Prevention of Noise and Pollution in Israel – (MALRAZ)</b> Tchernichowski 31, Tel-Aviv 61230.</p> <p><b>Public Council for the Preservation of Monuments and Buildings</b> Mikve Israel 58910.</p> <p><b>Rotary International</b> P.O.B. 2742, Holon 58127.</p> <p><b>Society for the Protection of Nature in Israel</b> 4 Hashfela Street, Tel-Aviv 66183.</p> <p><b>WIZO</b> 38 David Hamelech Street, Tel-Aviv 64237.</p>
---	---

territoire. L'État d'Israël faisait valoir ses droits sur les gisements qu'il avait lui-même développés depuis plusieurs décennies, et il voulait que ses agriculteurs continuent de recevoir de l'eau en quantité suffisante.

L'accord a résulté de la recherche d'un compromis acceptable pour les deux parties. Israël a explicitement reconnu les "droits" des Palestiniens sur les ressources en eau de la Cisjordanie et a par ailleurs accepté une estimation selon laquelle les besoins en eau futurs de l'économie palestinienne s'élèveront à 70 ou 80 Mm<sup>3</sup>/an (22). Dans l'immédiat, Israël a garanti aux Palestiniens une quantité supplémentaire de près de 30 Mm<sup>3</sup>/an, ce qui revient presque à un doublement des moyens disponibles. Une partie de ce supplément d'eau sera fournie depuis Israël. Les Palestiniens pourront également accéder à des forages afin d'accroître leurs ressources en eau dans des quantités qui ne mettront pas en danger l'équilibre global de la région.

*Israéliens et Palestiniens ont convenu de gérer conjointement l'approvisionnement en eau potable et l'évacuation des eaux usées de sorte qu'aucune partie ne puisse entreprendre des actions contraires aux intérêts de l'autre. À cette fin, une commission mixte sera instaurée qui seule sera habilitée à autoriser le forage de nouveaux puits ou une augmentation de la consommation.*

### L'environnement et la coopération régionale

Le ministère de l'Énergie et des Infrastructures d'Israël a d'ores et déjà publié des plaquettes sur les projets potentiels de coopération au Moyen-Orient : projet de centrale thermique alimentée par des schistes

bitumineux – *oil shales* ; projet de centrale solaire thermodynamique – concentrateurs paraboliques du type Luz – dans la vallée de l'Arava ; utilisation de concentrateurs solaires pour produire de l'énergie – sur le modèle du dispositif de recherche de la tour solaire de l'Institut Weizmann ; “tours d'énergie” (23) ; désalinisation des eaux de la mer Rouge par utilisation de deux technologies basées sur l'énergie solaire – les concentrateurs paraboliques et les étangs solaires.

En outre, il existe des projets de canal utilisant le dénivelé entre le niveau de la mer et la mer Morte pour désaliniser l'eau de mer et produire de l'énergie hydroélectrique. Trois versions sont à l'étude (24).

Par ailleurs, de nombreux programmes méditerranéens ont d'ores et déjà été lancés, impliquant notamment Israël et ses voisins.

Tout d'abord, la **Direction générale XVII (Énergie) de la Commission européenne** a lancé un programme sur le thème “énergie et environnement urbain dans les pays méditerranéens”, qui avait débuté par l'organisation à Athènes en novembre 1993 d'une conférence des ministres méditerranéens de l'Énergie. La France avait apporté son soutien, notamment financier, à la préparation de cette conférence. Un plan d'action a démarré à la suite de cette conférence. Sa première phase consiste à soutenir une dizaine de villes pilotes non européennes : soutien aux équipes locales, création de réseaux de villes et promotion de projets de démonstration. La ville de Tel-Aviv est associée au thème “assistance technique au réseau de villes sur le thème des transports”, avec Gaza et Rabat, ainsi que les villes européennes de Strasbourg, Leicester, Erlangen et Besançon.

Israël est un membre actif du **plan d'action pour la Méditerranée**, qui réunit dix-neuf États riverains de la mer. En octobre 1991, Israël avait été élu à l'unanimité, avec l'Égypte, la Tunisie et Monaco, au Bureau du plan.

Dans le domaine de la gestion des déchets municipaux, la **Direction générale I (Relations extérieures) de la Commission européenne** a lancé une action dans le but de ren-

forcer la présence européenne au sommet économique d'Amman de fin octobre 1995. À cette fin, elle a organisé un séminaire préparatoire à Amman réunissant des décideurs publics et privés des pays du Proche-Orient et quelques experts européens. Au-delà de son sujet premier, la participation du secteur privé dans la gestion de services publics, le séminaire s'est surtout orienté vers la coopération régionale pour une gestion plus efficace des déchets municipaux. Deux types de conclusions ont émergé du séminaire :

– proposition de création d'une agence régionale des déchets ménagers chargée de la collecte des données économiques, techniques et réglementaires, de l'information-sensibilisation et de la formation ;  
– identification d'une petite dizaine de projets opérationnels concrets en matière d'études, de projets techniques et de coopération transfrontière. ■

(1) Territoire d'une superficie de 21 950 km<sup>2</sup>, dont les 2/3 sont désertiques et montagneux.

(2) 80 % de juifs, 15 % de musulmans, 3 % de chrétiens et 2 % de druzes.

(3) 18,5 % en moyenne entre 1986 et 1990, de l'ordre de 10 % actuellement.

(4) Plus d'un demi-million de nouveaux immigrants sont arrivés depuis 1990 en provenance de l'ex-URSS, notamment 200 000 en 1990, 175 000 en 1991, 80 000 en 1992. En 1996 et 1997, les nouveaux immigrants contribuent pour environ 40 % à l'accroissement de la population du pays.

(5) Il y a 6 districts dans le pays.

(6) Il y avait 27 unités en 1994.

(7) Le ministère français de l'Environnement a été créé en 1971.

(8) • Prévention des pollutions (1961), réduction des nuisances environnementales (1992), préservation de la propreté (1984),

• prévention de la pollution marine par les hydrocarbures (1980), par immersion des déchets (1983), par les sources terrestres (1988),

• collecte, recyclage et élimination des déchets (1993),

• substances dangereuses (1993),

• signalisation routière (1961),

• parcs nationaux, réserves naturelles et sites nationaux (1963),

• protection des animaux (1994),

• eaux (1959), eaux usées domestiques (1962), rivières et sources (1965),

• santé publique (1940),

• autorisation des entreprises (1968),

• centrale thermique de Tel-Aviv (1967).

(9) Sauf la qualité de l'eau potable, qui reste de la responsabilité du ministère de la Santé.

(10) Des valeurs limites de qualité de l'air ont été instituées en 1971 et révisées en 1992 : bien qu'élevées, elles ne sont pas toujours respectées.

(11) 585 kilos par personne et par an. Dans la région de Tel-Aviv, la quantité est même de l'ordre de 2 kilos par personne et par jour.

(12) Par exemple, les déchets de l'agglomération de Tel-Aviv étaient déversés sur une “montagne” de déchets à Hiriyah, presque saturée et visible sur l'autoroute menant à l'aéroport Ben-Gourion et à Jérusalem.

(13) Sitahal a été créée en 1994 par le groupe Sita – Lyonnaise des Eaux – avec les sociétés israéliennes Tahal – entreprise publique d'ingénierie – et Barazani Bros – entreprise de BTP.

(14) Une unité de démonstration de 5 MW, soit 250 000 m<sup>2</sup>, a été bâtie près de la mer Morte en 1979.

(15) Luz était la seule société privée produisant de l'électricité solaire – solaire thermodynamique –, avec 354 MW installés en Californie. Le coût de production est de l'ordre de 9 cents/kWh.

(16) 27 turbines, fournissant au total 20 millions de kWh par an, soit environ 0,1 % de la production nationale.

(17) Construction de 270 turbines en six ans.

(18) Des représentants d'Israël et des pays arabes se réunissent depuis quinze ans dans le cadre de rencontres internationales, et des relations entre chercheurs israéliens et arabes se sont établies ces dix dernières années.

(19) Article 18, précisé à l'annexe 4.

(20) Chapitre 35 de l'annexe II.

(21) Il s'agit d'une part des fleuves prenant leur source sur le mont Hermon et sur le plateau du Golan, d'autre part des fleuves provenant du Sud-Liban.

(22) Contre 31 Mm<sup>3</sup> par an actuellement, et 130 Mm<sup>3</sup> par an exigés par les Palestiniens à l'ouverture des négociations. Ce dernier chiffre correspond à une consommation par personne équivalente à celle d'Israël.

(23) Il s'agit d'une technologie innovante pour produire de l'électricité à faible coût, l'énergie étant obtenue par refroidissement de l'air en utilisant la chaleur latente de l'évaporation d'une pulvérisation d'eau dans l'air chaud et sec du désert.

(24) Haïfa ou Hadera – vallée du Jourdain et nord de la mer Morte ; Qatif dans le sud de la bande de Gaza – sud de la mer Morte ; Eilat ou Aqaba – sud de la mer Morte.